



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

montagne

Question écrite n° 11053

## Texte de la question

M. Michel Bouvard attire l'attention de M. le Premier ministre sur l'absence de réunion depuis plus d'un an du Conseil national de la montagne. Au moment où des sujets importants mériteraient d'être discutés au sein de cette instance, comme le projet de réforme de la loi d'aménagement du territoire annoncé par Mme le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement, la réforme de la PAC, le devenir des fonds structurels européens qui constituent des enjeux importants pour la montagne, il souhaite connaître quand le Gouvernement réunira le Conseil. Il rappelle que la mise en place d'une commission permanente a été l'occasion de faire progresser plusieurs réflexions et regrette que celles-ci ne puissent être présentées devant le Conseil national.

## Texte de la réponse

Madame la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement a pris connaissance, avec intérêt, de la question concernant la réunion du Conseil national de la montagne et de sa commission permanente. Le mandat des membres du Conseil national de la montagne est arrivé à échéance en février 1997. La procédure de renouvellement a été alors engagée mais elle a subi un retard important lié à la désignation des représentants des membres de l'Assemblée nationale, suite aux élections législatives de juin dernier. Par décret du 20 février 1998, les membres du Conseil national de la montagne viennent d'être nommés. Les récentes élections régionales et cantonales vont cependant entraîner des modifications des représentants du CNM, tant au niveau des représentants des régions et des départements qu'au niveau des représentants des comités de massif. Dans ce contexte, et malgré tout l'intérêt que le Gouvernement attache aux zones de montagne et à l'organisation rapide d'une réunion du Conseil national de la montagne, celui-ci ne pourra avoir lieu avant que les assemblées régionales et départementales et les comités de massif aient désigné leurs représentants. En ce qui concerne les services de l'Etat, tout sera mis en oeuvre pour que la réunion du Conseil national de la montagne ait lieu avant la fin du deuxième trimestre 1998. Le rapport des travaux des cinq groupes de travail de la commission permanente, instituée le 6 septembre 1995, ainsi que l'installation de la nouvelle commission permanente figureront à l'ordre du jour du prochain Conseil national de la montagne dans l'objectif de relancer rapidement l'activité de cette commission.

## Données clés

**Auteur :** [M. Michel Bouvard](#)

**Circonscription :** Savoie (3<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 11053

**Rubrique :** Aménagement du territoire

**Ministère interrogé :** Premier Ministre

**Ministère attributaire :** aménagement du territoire et environnement

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 9 mars 1998, page 1266

**Réponse publiée le** : 11 mai 1998, page 2652